



**LA MODIFICATION 002 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMÉRO W6369-20-A043 VISE À :**

1. donner des précisions et à répondre aux questions des fournisseurs éventuels;
2. mettre à jour la section 5.2 de l'appendice 1 à l'annexe A – Besoin;
3. reporter la date de clôture de la demande de soumissions de trois (3) jours, soit au 23 janvier 2020.

**QUESTIONS ET RÉPONSES :**

<b>Question 1</b>	<p>* À la page 37, section 6 (iii), on mentionne « Deux (2) équipements de perfusion d'usage général par modèle de pompe à perfusion par appareil... »</p> <p>* Est-il possible de clarifier si les deux (2) équipements de perfusion sont pour la pompe avec deux modules ou bien s'il s'agit de deux (2) équipements de perfusion par module?</p> <p>* S'il s'agit de la deuxième option et en se basant sur les conditions préalables de perfusions secondaires énumérées dans la demande de soumissions, les fournisseurs doivent-ils offrir un équipement de perfusion principal et un équipement de perfusion secondaire?</p>
<b>Réponse 1</b>	Cette exigence mentionne les accessoires fournis par l'entreprise. L'entreprise doit fournir deux (2) équipements de perfusion d'usage général par module (donc quatre [4] équipements de perfusion d'usage général avec chaque appareil; un équipement de perfusion secondaire n'est pas nécessaire).

<b>Question 2</b>	<p>* À la page 35, section 5.2 (viii), on mentionne que la pompe doit avoir « la capacité de commencer automatiquement une perfusion secondaire après la fin de la perfusion principale (superposition automatique) ».</p> <p>* Est-il possible de clarifier s'il s'agit d'une erreur? Ne s'agirait-il pas plutôt du contraire, où la perfusion principale recommencerait automatiquement une fois la perfusion secondaire terminée?</p>
<b>Réponse 2</b>	En effet, la perfusion principale doit recommencer après la fin de la perfusion secondaire. Veuillez consulter la nouvelle section 5.2 de l'appendice 1 à l'annexe A.

<b>Question 3</b>	À la page 25, on indique que les produits livrables doivent être reçus « le 30 mars 2020 ou dès que possible », alors qu'à la page 31, on indique que les produits livrables doivent être reçus « d'ici le 28 février, ou dès que possible ». Compte tenu de la différence entre les dates, les fournisseurs doivent-ils supposer que la livraison doit être effectuée le plus rapidement possible après la signature du contrat?
<b>Réponse 3</b>	Les pompes à perfusion de grand volume (PPGV) doivent être livrées au plus tard le 28 février 2020; et les séances de formation doivent être tenues dans les trente (30) jours suivant la livraison initiale des pompes à perfusion de grand volume (d'ici le 30 mars 2020) ou aussitôt que possible.



<b>Question 4</b>	Les fournisseurs peuvent-ils reproduire la pièce jointe du barème de prix dans une feuille de calcul Excel et fournir des commentaires supplémentaires?
<b>Réponse 4</b>	Le barème de prix doit être envoyé conformément à la demande de soumissions. Veuillez vous référer à la Section II, Soumission financière, à la partie 3.3 : « Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec le barème de prix détaillé dans la pièce jointe 1 à la partie 3. Si les soumissionnaires ajoutent des conditions ou apportent des modifications au barème de prix, l'offre financière du soumissionnaire sera déclarée irrecevable ».

<b>Question 5</b>	Considérant les exigences de la demande de soumissions, nous sommes d'avis que le ministère de la Défense nationale pourrait avoir besoin d'un soutien pharmaceutique pendant la période d'option pour l'ACP et pour établir la bibliothèque de médicaments pour seringues : serait-il possible d'ajouter une catégorie de services de soutien pharmaceutique pour la période d'option dans le barème de prix?
<b>Réponse 5</b>	Non, un soutien pharmaceutique pour l'ACP ne sera pas nécessaire.

**LA DEMANDE DE SOUMISSIONS W6369-20-A043 EST MODIFIÉE PAR LA PRÉSENTE COMME SUIVIT :**

**1. SUPPRIMER** tout le contenu de l'appendice 1 de l'annexe A – Besoin, Section 5.2, et le **REEMPLACER** par ce qui suit :

**5.2 Questions techniques – Module de pompe à perfusion**

- i. Un débit d'écoulement minimal entre 0,1 et 999 millilitres par heure.
- ii. Selon le débit d'écoulement, des incréments du débit minimal de 0,1, de 0,5 et de 1 millilitre par heure.
- iii. Maintien de veine ouverte (MVO) à raison d'au moins 0,5 à 5 millilitres par heure.
- iv. Un niveau de précision du débit d'écoulement maximal de 5 % pour les débits d'écoulement entre 1 et 999 millilitres par heure.
- v. Une plage minimale de volume à perfuser de 1 à 6000 millilitres.
- vi. Une plage minimale de pression de cinq (5) à dix (10) livres par pouce carré (lb/po<sup>2</sup>).
- vii. La capacité d'accepter des fluides dont la densité et la consistance vont de celles d'une solution saline normale à celles de produits sanguins.
- viii. La perfusion principale a la capacité de recommencer automatiquement après la fin de la perfusion secondaire (superposition automatique).

**2. SUPPRIMER** de la page 1 « 20 janvier 2020 » et **REEMPLACER** par « 23 janvier 2020 ».

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**